

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 FÉVRIER 2022



L'Association des Patients Souffrant du Syndrome de l'Intestin Irritable (APSSII), dont le siège social est domicilié à l'hôpital Avicenne, 125 rue de Stalingrad à Bobigny (93000) s'est réunie en assemblée générale ordinaire le 5 février 2022 en visioconférence via la plate-forme Zoom, sur convocation de la présidente, Mme Suzelle Façon.

En accompagnement des convocations, l'ensemble des documents de support (rapports moral et financier 2021) ont été mis à la disposition des membres sur le site internet de l'association (www.apssii.org) à partir du 21/01/22.

La séance a été ouverte à 10h10.

Constitution du bureau

- Présidente : Suzelle Façon
- Trésorière : Sophie Fuks
- Secrétaire : Daniel Mesure, excusé

37 présents (au plus) dont :

- Suzelle Façon : Présidente
- Sophie Fuks : Trésorière
- Jean B. : membre du Conseil d'Administration
- Patricia Renoul : membre du Conseil d'Administration
- Brigitte T. : membre du Conseil d'Administration
- Nathalie D. : bénévole pour la révision des comptes

Et notamment Hélène B., Audrey C., Bernadette D., Annie G., Yves G., Chantal M., Lucile P., Eliane S., Evelyne T., Sylvie T., et deux invités : le Pr Sabaté co-président du Comité Scientifique et la salariée (rapporteur).

Nombre de pouvoirs : 97 pouvoirs dont 71 pour Suzelle Façon et 8 non valides, soit 89 pouvoirs.

Nombre de votants : 35 présents 2021 et 89 représentés, soit **124 votants**.

Ordre du jour

- Approbation du rapport moral et du rapport financier
- Approbation des comptes
- Affectation du résultat 2021
- Changement de présidence

I. RAPPORT MORAL

Une présentation synthétique du rapport moral est faite par la salariée et Brigitte, la coordinatrice des Relais régionaux, pendant la séance.

L'APSSII a mené ses actions en 2021 en suivant ses principes fondateurs : informer et sensibiliser, lutter contre l'isolement des malades, participer au développement de la recherche, agir afin de faire reconnaître le SII et défendre les souffrants.

En 2021, les adhésions ont été stables, à l'image des dernières années avec 402 nouvelles adhésions et 389 renouvellements.

Parmi les initiatives marquantes en 2021, l'APSSII a mis en place un groupe bénévole pour développer le mécénat.

1) INFORMER SUR LA MALADIE ET SENSIBILISER LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Selon ses statuts, l'APSSII a comme but d'informer les malades et l'entourage sur le SII, ses implications et son retentissement.

Les outils d'informations mis à la disposition des adhérents, souffrants et concernés, en 2021 étaient notamment un Guide des Activités et un Livret synthétique, 2 bulletins d'information « APSSII-Mag » et plus de 60 mailings.

Les principaux événements auxquels l'APSSII a pris part étaient la Journée Annuelle organisée à Paris et plusieurs congrès de professionnels : le congrès du Groupe Français de Neuro-Gastroentérologie (GFNG), les Journées Francophones de Nutrition (JFN), et le congrès de la Société Française d'Etude et de Traitement de la Douleur (SFETD).

2) SOUTENIR et ACCOMPAGNER LES MALADES

Le soutien proposé par l'APSSII passe par la présence de bénévoles sur le tout le territoire (cf. Partie suivante - Brigitte), par la présence sur les réseaux sociaux notamment via le groupe privé Facebook (2833 membres au 31/12/21) et via la ligne téléphonique APSSII avec 93 permanences téléphoniques soit 87 heures d'échanges réalisées en 2021.

Pour favoriser l'accompagnement, l'association a développé des outils et orientations accessibles au plus grand nombre.

En 2021, des listings de professionnels sensibilisés à la prise en charge du SII partout en France ont été établis grâce à l'Association des Diététiciens Libéraux/ADL et l'Association Française des Diététiciens Nutritionnistes/AFDN.

Les ateliers en ligne ainsi que les séances collectives d'hypnose et de méditation/relaxation ont été renouvelés.

Par ailleurs, l'APSSII a intensifié sa présence au sein de centres hospitaliers universitaires, à Bordeaux, Boulogne-Billancourt et Nancy.

3) ACTIONS DE L'APSSII POUR FAIRE RECONNAITRE LE SII

a- l'APSSII et le SII dans les médias en 2021 afin de donner la parole aux souffrants

Parmi les sollicitations de l'APSSII en 2021, l'association a pu intégrer un témoignage de souffrant du SII dans le magazine n°50 de l'INSERM dont un dossier était consacré au « Ventre, une attention méritée ? ». Le SII se retrouve également dans beaucoup de supports médiatiques, dans des revues scientifiques, des revues grand public et sur les réseaux sociaux. Un témoignage de souffrante du SII tenant un Blog a par exemple été relayé par le Huffingtonpost : dont la traduction est « Je souffre du syndrome de l'intestin irritable. Je vis près des toilettes et loin des gens ». Cette médiatisation montre la fréquence de cette pathologie partout dans le monde et son retentissement sur la qualité de vie des personnes souffrantes.

b- Reconnaissance de la maladie, représentation et défense des droits des usagers

Les actions de reconnaissance auprès des professionnels et autorités de santé ont été principalement orientées par la reconnaissance du SII dans le travail en 2021, avec notamment l'organisation d'une table ronde avec le Président du Conseil National Professionnel de Médecine du Travail, le 1er octobre 2021 lors de la Journée Annuelle à Paris.

Parmi les autres démarches, l'APSSII a participé à un webinaire organisé par la Haute Autorité de Santé (HAS) le 4 octobre dernier et à une table ronde le 18 octobre dernier organisée par la SFETD au Ministère de la Santé et des Solidarités.

4) VIE DE L'APSSII

En 2021, l'APSSII a mené une enquête sur la satisfaction de ses adhérents afin d'évaluer les actions de l'APSSII, ses outils et ressources en avril 2021, avec l'objectif d'améliorer la connaissance des attentes et besoins.

L'APSSII remercie toutes les personnes qui ont participé et Caroline pour son engagement.

5) RECHERCHE

En 2021, l'APSSII a pu proposer la participation à deux webinaires :

- le 26/01 intitulé « Intervention nutritionnelle, microbiote et douleur viscérale »
- le 23/06 intitulé « La Transplantation Fécale en 2021 » du Groupe Français de Transplantation Fécale (GFTF).

Deux études APSSII ont été publiées en 2021 : « ALIMSI » sur l'alimentation (2017) et sur les conséquences du stress du confinement (2020).

Par ailleurs, l'Institut Français d'Opinion Publique (IFOP) a publié un sondage national réalisé sur « les Français et les troubles digestifs » (juin 2021).

6) MOBILISATION REGIONALE

Par la suite, Brigitte, la Coordinatrice des Relais régionaux a fait un point sur les actions et activités réalisées en 2021 par les bénévoles. Elle présente tout d'abord la carte ci-dessous illustrant la répartition des bénévoles en régions.



Brigitte a rappelé que l'action des bénévoles avait été compliquée par un contexte sanitaire toujours peu favorable. Cependant, les initiatives de rencontres virtuelles, d'accompagnement individualisé ou de sensibilisation à distance, ont permis de poursuivre les développements en régions et de maintenir le lien avec les adhérents.

Par ailleurs, la reprise de permanences en milieu hospitalier et l'organisation de congrès en présentiel ont permis de renouer avec les soignants et le grand public, en Ile de France, à Lille, Montpellier, Périgueux et Rennes en 2021.

Enfin, Brigitte a présenté les perspectives.

Perspectives 2022

- Permanences APSSII au sein des nouvelles formules hospitalières dédiées TFI & SII : Lyon, Nancy, Rouen ...
 - Programme de soutien spécifique des aidants
 - Programme de soutien spécifique des plus jeunes
 - 1 relais régional en Bretagne, et en Bourgogne Franche Comté
 - Au moins 1 bénévole de l'APSSII en Centre Val de Loire , Lorraine Champagne Ardennes
- Poursuivre le rapprochement avec les CHU régionaux et les institutions locales

APSSII 05/02/22

10

II RAPPORT FINANCIER

Conformément à nos statuts, sont mis en ligne, sur le site internet, les états de synthèse comptables de l'année 2021 ainsi que le rapport financier du trésorier.

A rajouter le tableau de répartition des charges 2021 ainsi que le bilan.

Sophie nous indique que les comptes font ressortir un déficit de 2 942 € en 2021, malgré des dons en hausse ci-dessous (cf. Tableau des produits).

PRODUITS 2021

La répartition des produits en 2021

Nature des produits	2019	2020	2021	Budget 2022
Partenariats	40 000 €	37 000 €	35 000 €	40 320 €
Subventions				
Cotisations	20 225 €	19 450 €	19 700 €	21 000 €
Mécénat				14 250 €
Dons de particuliers	1 375 €	2 255 €	5 961 €	6 000 €
Prestations (stands...)	1 900 €		1 900 €	2 000 €
Placements financiers	551 €	248 €	221	500 €
TOTAL	64 051 €	58 953 €	62 782 €	84 070 €

04/02/2022



Un adhérent pose la question de la ligne Subventions non remplie et se demande pourquoi l'association n'en perçoit pas. La réponse faite est que pour le moment l'association n'a pas eu l'opportunité de faire des demandes qui ont été couronnées de succès notamment parce qu'elle n'est pas prioritaire pour en percevoir, soit du fait du statut de la pathologie qui n'est pas une Affection de Longue Durée (ALD), soit parce qu'elle est en concurrence avec d'autres pathologies, ce qui rend l'accès aux subventions moins aisé.

A la suite de la présentation de Sophie, Nathalie prend la parole pour communiquer le Bilan, expliquant que, les fonds propres sont stables, et qu'il n'est pas attendu d'une association à but non lucratif qu'elle fasse des bénéfices. Pour sa pérennité, elle doit être à l'équilibre.

Puis Sophie a présenté le budget prévisionnel 2022 expliquant certains projets exceptionnels, comme la ligne Communication créée afin d'englober la réflexion globale sur la stratégie de communication de l'APSSII ainsi que la rénovation du site internet en 2022 (cf. Tableau ci-après).

Objet	Réalisé 2021	Budget 2022
Cotisations	19 700 €	21 000 €
Dons	5 961 €	6 000 €
Prestations	1 900 €	2 000 €
Partenariats	35 000 €	40 320 €
Mécénat		14 250 €
Subventions		
Placements	221 €	500 €
TOTAL PRODUITS	62 782 €	84 070 €
Frais de personnel permanent	47 097 €	45 000 €
Frais de personnel temporaire		11 250 €
Congrès et frais des administrateurs	1 950 €	2 000 €
Webmaster	2 000 €	2 000 €
Communication (dont site Internet)		7 000 €
Publications	4 749 €	5 500 €
JA	5 421 €	5 000 €
Relais	2 521 €	4 000 €
Frais de gestion	1 132 €	1 400 €
Assurance	158 €	170 €
Frais financiers	698 €	750 €
TOTAL CHARGES	65 725 €	84 070 €
EXCEDENT ou DEFICIT	- 2 942 €	0 €

Cette présentation a donné lieu à une question concernant le mécénat et notamment quel type d'entreprises, sociétés devaient être sollicitées. La réponse a été que l'idée du développement est né du constat que les partenariats qui permettaient jusqu'ici à l'association de fonctionner avaient tendance à s'amenuiser. Il était donc essentiel de trouver d'autres sources de financement. L'idée du mécénat s'est imposée comme alternative possible pour aider au développement de l'association tout en préservant ses ressources notamment humaines et bénévoles. Pour le moment, une liste de mécènes potentielle a été sélectionnée. Mais si les prises de contact ne devaient pas aboutir, d'autres sociétés pourraient être approchées.

Enfin, Sophie a présenté un tableau mettant en évidence l'importance du bénévolat au sein de l'APSSII.

Une implication toujours très forte des bénévoles

VALORISATION DU BENEVOLAT			
CONTRIBUTION	TEMPS (en heures)	VALEUR	ESTIMATION DU COUT
Temps	675 Participations régions	10,48 € (SMIC horaire)	5 120h * 10,48 € = 53 660 €
	580 Animation relais		
	100 Journée annuelle		
	800 Trésorerie		
	850 Présidence		
	55 Secrétariat		
	2 000 Vie associative (mécénat, com...)		
	60 Comité scientifique		
Prêt de salle à Avicenne	10 m ² (bureau APSSII)	20 € HT (m ² /mois)	10 m ² * 20 € * 12 mois = 2 400 €
TOTAL			56 060 € HT

Par la suite, Nathalie, en tant que Réviseur des comptes, a pris la parole afin de confirmer la fiabilité des informations transmises, confirmant que « les principes fondamentaux (de l'association) ont été respectés ».

A 11h30, les trois premières résolutions sont mises au vote :

Résolution n°1 : L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport moral et du rapport financier de l'exercice 2021, approuve la gestion du Conseil d'Administration.

Les votants approuvent à l'unanimité la gestion du Conseil d'Administration (0 vote Contre, 0 Abstention).

Résolution n°2 : L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2021 et le bilan au 31/12/21 qui lui ont été présentés.

Les votants approuvent à l'unanimité les comptes de l'exercice 2021 et le bilan au 31/12/21 (0 vote Contre, 0 Abstention).

Résolution n°3 : L'Assemblée Générale affecte le résultat de l'exercice 2021 au report à nouveau pour un montant négatif de 2 942 €.

Les votants approuvent à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exercice 2021 au report à nouveau pour un montant de - 2 942 € (0 vote Contre, 0 Abstention).

L'ensemble des votants sont remerciés pour leur confiance.

IV – CHANGEMENT DE PRESIDENCE

A la suite de ce vote, Suzelle Façon prend la parole pour annoncer son souhait de mettre fin de façon anticipée à son mandat.

Suzelle Façon remercie l'ensemble des personnes présentes et représentées pour leur soutien au fil des années, et après avoir annoncé son souhait de quitter sa fonction de présidente, elle passe la parole à Patricia Renoul, adhérente, membre du CA, bénévole impliquée et candidate à sa succession afin qu'elle se présente ainsi que ses projets pour l'APSSII.

Une adhérente souhaite que l'Assemblée prenne quelques instants pour « digérer » la nouvelle du départ de Suzelle Façon et bien qu'il n'y ait pas de question sur les projets proposés par Patricia, projets élaborés suite à un constat de la non progression des adhésions et suite à une analyse des besoins des souffrants (enquête APSSII 2021), l'Assemblée réunie est appelée à voter concernant ce changement de présidence.

Résolution n°4 : L'Assemblée Générale se prononce sur l'élection d'un membre du Conseil d'Administration, Patricia Renoul, à la fonction de Présidente de l'APSSII pour un mandat de neuf ans, de 2022 à 2031.

Les votants approuvent l'élection de Patricia Renoul à la fonction de Présidente de l'APSSII pour un mandat de neuf ans, de 2022 à 2031 (121 votes Pour, 0 vote Contre, 3 Abstentions consécutives, à l'impossibilité juridique pour Patricia Renoul de voter ainsi que pour les 2 adhérents dont elle a reçu pouvoir).

Madame Patricia Renoul est désormais la Présidente de l'APSSII. Chacun remercie Suzelle Façon pour la création de l'association et son développement, et souhaite que le mandat de Patricia Renoul soit aussi favorable.

La séance a été levée à 12h57.

Compte rendu rédigé par Anne Blanchard et signé par la Présidente, le Secrétaire et la Trésorière de l'association.

A Paris, le 05/02/22

Suzelle Façon, Présidente de l'APSSII

Daniel Mesure, Secrétaire

Sophie Fuks, Trésorière